

**Procès-verbal du CONSEIL SYNDICAL
du Pays du Sundgau
le 31 mars 2022 à ALTKIRCH**

En fonction : 36

Sous la présidence de M. Nicolas JANDER, Président du Pays du Sundgau, étaient présents :

Présents : 22

Communauté de Communes Sud Alsace Largue : M. Guy BACH, M. Maurice BARNABÉ, M. Vincent BRUN, M. Daniel DIETMANN, M. Vincent GASSMANN, M. Franck GRANDGIRARD, M. Claude GEIGER, M. Nicolas HOLLEVILLE, M. Thierry JACOBBERGER, M. Claude JUD, Mme Marie-Cécile LEY, M. Denis NASS, M. Fabien ULMANN, M. Antoine WAECHTER.

Communauté de Communes Sundgau : Mme Fabienne BAMOND, M. Hugues DURAND, M. Gilles FREMIOT, M. Éric GUTZWILLER, M. Nicolas JANDER, M. Jean-Marc METZ, M. Fabien SCHOENIG, Mme Régine RENTZ.

Procurations : 2

Communauté de Communes Sud Alsace Largue : M. Alexandre BERBETT, Délégué Titulaire, a donné procuration à M. Nicolas HOLLEVILLE, Délégué Titulaire, en date du 31 mars 2022.

Communauté de Communes Sundgau : Mme Doris BRUGGER, Déléguée Titulaire, a donné procuration à M. Gilles FREMIOT, Délégué Titulaire, en date du 31 mars 2022.

Excusés : 12

Communauté de Communes Sud Alsace Largue : M. Jean-Rodolphe FRISCH, M. Claude GENTZBITTEL, M. Paul MUMBACH.

Communauté de Communes Sundgau : M. Jean Claude COLIN, M. Christian GRIENENBERGER, M. Christian LERDUNG, Mme Estelle MIRANDA, M. Jean Claude SCHIELIN, M. Rémi SPILLMANN, M. Dominique SPRINGINSFELD, M. Paul STOFFEL, M. Christian SUTTER.

** Membres titulaires du Conseil Syndical non remplacés par leur suppléant.*

Délégués Suppléants accompagnant le Délégué Titulaire (pas de voix délibérative en séance) : 2

Communauté de Communes Sud Alsace Largue : M. Éric BRINGEL.

Communauté de Communes Sundgau : M. Germain GOEPFERT.

Le Président ouvre la séance à 18h37. Il excuse les Délégués qui n'ont pas pu assister à la séance. Il salue également les salariés du Pays du Sundgau présents à la séance, Mme Astrid CLORY, Mme Katherine WHILER, Mme Esther DINH, M. Florian JUD, M. Sébastien KERN et M. David RIGOULOT.

Le Président présente l'ordre du jour :

I. Adoption du Procès-verbal de la séance précédente (Envoyé le 06/01/2022)

II. Débat d'Orientations Budgétaire 2022 pour le Budget Principal

III. Participation des Communautés de Communes au Budget Principal

3.1. Répartition de la participation des Communautés pour la compétence aménagement

3.2. Répartition de la participation des Communautés pour la compétence développement local

IV. Débat d'Orientations Budgétaire 2022 - Budget Annexe : Service d'Autorisation du Droit des Sols

V. Projets culturels

5.1. Budget prévisionnel pour le projet de résidence en art visuel

5.2. Budget prévisionnel pour le projet de résidence en art vivant

VI. PAT : co-financement pour une étude des filières agricoles et alimentaires à l'échelle Sud Alsace

VII. Mobilité : Collaboration avec la CC Sud Alsace Largue pour solliciter l'Appel à Projet «AVELO 2»

VIII. Candidature au dispositif « Soutien à l'ingénierie territoriale » Région Grand Est pour 2022

IX. Fonctionnement général de la structure

9.1. Évolution du tableau des effectifs

9.2. Révision de la prévoyance

I. Adoption du Procès-verbal de la séance précédente (Envoyé le 06/01/2022)

Le Procès-verbal de la séance du **21 décembre 2021** a été envoyé aux Délégués du Conseil Syndical le **06 janvier 2022**. Le Président demande aux Délégués s'il y a des remarques ou des observations à ce sujet.

Après avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, décide :

➤ *D'approuver le Procès-verbal de la séance du 21 décembre 2021.*

II. Débat d'Orientations Budgétaire 2022 pour le Budget Principal

Le Président indique aux membres du Conseil Syndical que le débat d'orientation budgétaire s'appuie sur une présentation détaillée et chiffrée. Cela permet de partager avec l'ensemble des Délégués les grandes actions de la structure pour l'année 2022 en toute transparence financière et de créer les conditions d'un débat à partir d'éléments précis.

Il annonce que les participations financières des Communautés de Communes au PETR n'augmenteront pas cette année. Le coût financier du PETR pour les intercommunalités est faible malgré le grand nombre

de missions réalisées. La clef de l'explication relève du bon taux de financement des postes grâce aux appels à projets contractés par la structure. Le PETR coûte 2.81 Euros par habitant et par an aux Communautés de Communes. La plupart des PETR génèrent un coût deux fois plus élevé en raison d'un nombre plus important de postes non subventionnés par des organismes extérieurs.

L'action du PETR du Pays du Sundgau a un effet levier direct sur l'économie locale.

La participation financière des intercommunalités de 203 000 Euros est contrebalancée par plus de 400 000 Euros de subventions qui ont irrigué les acteurs publics et privés du territoire en 2021. Et ce alors même que plusieurs programmes menés par le PETR arrivent en fin de gestion et que de nouvelles opportunités ne sont pas encore conventionnées. Ces aides directes s'ajoutent au travail d'ingénierie et de conseil réalisé par le PETR et qui n'ont pas de finalité financière directes.

Le Président indique que les grandes actions sont présentées sous le prisme de deux compétences statutaires inscrites actuellement dans les statuts du PETR. La compétence aménagement et la compétence développement local. C'est sur cette base juridique que les participations financières des Communautés de Communes sont sollicitées. Une base qui est amenée à évoluer en 2023 avec l'aboutissement de Projet de Territoire qui redéfinira le cadre légal des actions partagées entre le PETR et les Communautés de Communes.

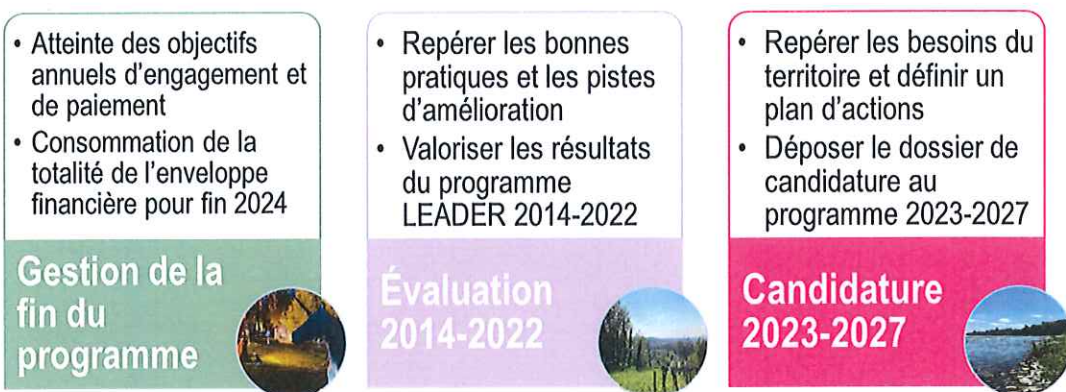
Développement local :

Programme européen LEADER

Le Président excuse M. Gérard LANDEMAINE, Président du GAL Sundgau-3Frontières, qui n'a pas pu être présent ce soir pour présenter les orientations 2022 du programme LEADER.

Le Président détaille les objectifs 2022 pour le programme LEADER.

Objectifs à atteindre :



Plan d'actions pour l'année :

- Atteindre l'objectif 2022 en termes de montants engagés d'ici le **30/06/2022** (paiement déjà atteint),
- Réaliser le rapport d'évaluation 2014-2022 à remettre à la Région pour **juin 2022**,
- Élaborer le dossier de candidature 2023-2027 pour un dépôt auprès de la Région Grand Est pour **fin septembre 2022** au plus tard.

Dépenses et recettes :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Animation-gestion du programme 2014-2022	92 605,02 €	LEADER	103 105,02 €
Évaluation 2014-2022	20 000 €	Saint-Louis Agglomération	14 500 €
Candidature 2014-2022	20 000 €	Etat (VTA)	15 000 €
TOTAL	132 605,02 €	TOTAL	132 605,02 €

Le Président précise que le Pays du Sundgau et son partenaire Saint Louis agglomération ont sollicité les services d'un bureau d'étude pour contribuer à la réalisation de l'évaluation du programme en cours et à la construction du dossier de candidature pour la prochaine programmation 2023-2027. Les objectifs d'engagement des dossiers du programme en cours à mener de front avec l'évaluation et la candidature sont difficiles à réaliser avec 1,5 ETP. De plus, lors de la dernière programmation, le seul territoire n'ayant pas fait appel à un bureau d'étude n'a pas été retenu à l'appel à projet LEADER.

Culture et attractivité territoriale

Le Président passe la parole à Mme Fabienne BAMOND.

Mme Fabienne BAMOND remercie le Président et présente le détail des actions tenant au domaine de la culture et de l'attractivité territoriale que portera le Pays du Sundgau en 2022.

Objectifs à atteindre

- Soutenir et renforcer une présence artistique sur le territoire après plusieurs années perturbées par la situation sanitaire ;
- Consolider l'offre artistique et culturelle de façon équitable à l'échelle du bassin de vie sundgavien ;
- Comprendre et analyser les pratiques et les attentes culturelles de nos habitants.

Plan d'action pour l'année :



Résidence de création en art visuel



Résidence de création en art vivants



Réalisation d'un diagnostic culturel



Nouvelle convention de partenariat Cercle des mécènes

Madame Fabienne BAMOND détaille les projets :

La résidence de création en art visuel, c'est le renouvellement du concept de STUWA souhaité par les élus. Elle indique que les élus du Pays du Sundgau ont intégré les points à améliorer dans la poursuite de STUWA et notamment le besoin de tisser davantage de liens entre les habitants, les entreprises, les associations, les collectivités et les artistes. C'est pourquoi il est proposé une résidence artistique principale plus longue qui prendra place dans la Commune d'Hirsingue, sur le thème de l'industrie textile, et autour de laquelle s'agrégeront plusieurs autres réalisations qui entreront en dialogue avec cette création réalisée dans le cadre de la résidence principale. Un projet qui associera une entreprise de textile ainsi que 4 collègues du territoire et qui valorise le passé industriel de la commune.

Les actions prévisionnelles sont :

- *L'accueil d'un artiste en résidence de création sur la thématique du textile dans la Commune d'Hirsingue afin de réaliser une œuvre extérieure qui prendra place sur un lieu défini en accord avec l'artiste.*
- *Des rencontres avec les scolaires sur le temps de résidence de l'artiste (collège d'Hirsingue).*
- *Accueil d'un artiste en résidence pédagogique sur la thématique du textile dans 4 classes (maternelles et primaires) sur le secteur de la Communauté de Communes Sud Alsace Lague.*
- *Activités de médiation culturelle à travers la réalisation d'une œuvre participative avec le public sur 3 ou 4 lieux du territoire. Lieu confirmé : sur le site de la MJC et de la médiathèque d'Altkirch.*
- *Une exposition de restitution des œuvres de la résidence pédagogique avec en complément des œuvres du catalogue du FRAC Alsace (MJC et Médiathèque Altkirch). Exposition en itinérance sur la CC Sud Alsace Lague.*
- *Une inauguration de l'œuvre de l'artiste en résidence sur la Commune d'Hirsingue.*

La résidence de création en art vivant fait suite à une sollicitation de la Collectivité Européenne d'Alsace durant l'été 2021. C'est une opportunité pour consolider l'offre culturelle sur le territoire, en complémentarité avec les actions des acteurs déjà actifs sur le sujet : la Communauté de Communes Sundgau, la ville de Dannemarie, la ville d'Altkirch, pour ne citer qu'elles. Mais aussi du tissu associatif et culturel très actif sur le territoire.

Les actions prévisionnelles sont :

- *L'accueil d'une compagnie artistique en résidence de création dans le cadre du dispositif jeunes estivants (été-automne 2022). Lieux potentiels d'accueil: Mémorial de Dannemarie, Médiathèque Altkirch. Des rencontres avec le public seront programmées durant le temps de la résidence et durant la restitution finale de la résidence.*
- *Accueil d'une compagnie artistique de danse avec des représentations du spectacle « Le mensonge », en direction du grand public et des scolaires (Compagnie Acte 2 Mulhouse).*
- *En lien avec les spectacles, ateliers d'Éducation Artistique et Culturelle qui consiste à créer un livre et de le mettre en scène par une chorégraphe. Des ateliers sont prévus avec une autrice, une dramaturge et une chorégraphe. (Compagnie Acte 2 Mulhouse).*

Madame Fabienne BAMOND précise que ces projets peuvent être amenés à évoluer à la vue des exigences de le CEA qui finance les projets. Une rencontre est prévue le lundi 4 avril pour consolider la mise en œuvre de ces conventions. Les Communautés de Communes seront informées de l'avancée du projet afin que les élus des commissions culture des deux Communautés de Communes puissent pleinement se les approprier.

Madame Fabienne BAMOND précise au sujet du dispositif jeunes estivants que cela permet d'avoir des productions artistiques financées et soutenues par la DRAC et de promouvoir de jeunes talents du Grand

Est. Les propositions formulées par la DRAC peuvent être acceptées ou refusées par les membres locaux du COPIL.

Le Président ajoute que les contrats de rebond culturels de la CEA s'inscrivent comme une aubaine pour densifier et diversifier l'offre culturelle à destination des habitants du Sundgau. La CEA souhaite par ce levier, donner une impulsion aux projets culturels et artistiques dans le contexte post COVID, l'épidémie et les mesures sanitaires liées ayant mis à mal la vitalité artistique et culturelle. Il n'est pas certain que ce dispositif soit reconduit l'année suivante, il était donc nécessaire d'aller vite pour conventionner entre le Pays du Sundgau et la CEA afin de mener à bien ces événements au service des habitants. Cette initiative s'inscrit en complémentarité des nombreuses actions déjà engagées par d'autres collectivités sur le secteur, à l'instar de la Communauté de Communes Sundgau et de plusieurs Communes.

Le Président souligne qu'il est complexe de trouver des spectacles qui intéressent l'ensemble des publics et que l'équilibre à définir pour capter le grand public et des amateurs plus spécialisés relève d'un travail approfondi qui est engagé avec des partenaires spécialisés tel que la DRAC.

Madame Fabienne BAMOND présente le budget prévisionnel de ces actions.

PROJETS	DEPENSES	RECETTES	
Résidence Arts visuels	50 000 €	40 640 €	Confirmé - Contrat rebond culturel CEA
Résidence Arts Vivants	50 000 €	40 000 €	Confirmé - Contrat rebond culturel CEA
Cercle des mécènes	0 €	0 €	Accompagnement et coordination interne
Diagnostic culturel	14 000 €	11 200 €	A définir DRAC
		22 160 €	Part des Communautés de Communes
TOTAL	114 000 €	114 000 €	

Services d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) :

Monsieur Denis NASS indique que les économies d'énergie n'ont jamais été autant d'actualité, tant sur le plan économique que sur le plan écologique. Les conséquences de la guerre en Ukraine sur les prix de l'énergie montrent l'intérêt à accompagner les ménages dans la sobriété énergétique de leurs logements. Il remercie les deux Communautés de Communes pour le relais de communication réalisé sur le service SARE ainsi que les Maires présents dans la salle pour le rôle joué par les Communes dans cette diffusion de l'information sur l'existence de ce service auprès des habitants. Faire connaître le service est absolument vital pour que M. Florian JUD, conseiller énergétique, puisse accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique. Il rappelle que dans le cadre du fonctionnement de ce service, ce sont les bénéficiaires qui prennent contact avec le conseiller et non l'inverse.

Monsieur Denis NASS présente les objectifs, le plan d'action et le budget prévisionnel pour 2022 :

○ Objectifs 2022 :



- Meilleure visibilité du Service pour les particuliers.
- Augmenter le nombre d'accompagnements de projets en rénovation énergétique.
- Favoriser l'accessibilité à la rénovation énergétique sur l'ensemble du territoire du Sundgau.
- S'adapter à la diversité des catégories socio-économiques des habitants du territoire.

Plan d'action pour l'année :

- Renforcer la communication.
- Conseils techniques et solutions de financement.
- Organiser des balades thermiques et des thermographies de façades pour partager les méthodes d'évaluation des déperditions de chaleur.
- Réaliser des ateliers d'auto-rénovation accompagnée pour former les habitants aux bons gestes de la rénovation énergétique.

Dépenses et recettes : (Programme Pluriannuel)

Service de rénovation énergétique SARE			
Dépenses sur l'année 2022	Montants 1	Recettes sur l'année 2022	Montants 2
		Solde part fixe 2021 + acompte de 70% pour la part fixe de l'année 2022, Région	
Prestations ateliers ARA	€ 6 200,00	GrandEst	€ 34 425,00
Actions de sensibilisation et de communication	€ 6 000,00	Prime surchauffe	€ 16 000,00
Participation à la SEM Oktave	€ 3 000,00	Participation CC	€ 5 475,00
Coordination du programme	€ 40 700,00		
TOTAL	€55 900,00	TOTAL	€ 55 900,00

Monsieur Denis NASS indique être confiant pour le bon fonctionnement du service cette année. Durant le premier trimestre 2022, le conseiller a déjà rempli les objectifs fixés pour les six premiers mois de l'année en termes de nombre de ménages accompagner. Il ajoute que plusieurs actions sont en cours pour sensibiliser les publics captifs aux avantages de la rénovation énergétique. Des balades thermiques et des thermographies de façades ont été réalisées durant le premier trimestre 2022. Les participants sont des particuliers qui assistent à des évaluations de déperdition de chaleur en direct sur des bâtiments grâce à l'utilisation d'une caméra thermique. Cette méthode permet de repérer les zones de perte de chaleur instantanément. Ces animations sont réalisées en partenariat avec l'association ALTER ALSACE ÉNERGIE qui est équipée de caméras thermiques. Le Pays du Sundgau a prévu d'acheter cet équipement tant son utilisation est efficace pour sensibiliser les publics.

Monsieur Denis NASS ajoute que dans le cadre des politiques de rénovation énergétique de l'habitat, l'objectif est aussi d'aller au contact de tous les publics, en prenant en compte la diversité économique et sociale des habitants, afin de les accompagner dans la rénovation de leurs logements. C'est ainsi que le Pays lance des ateliers d'auto-rénovation accompagnés pour que les publics ne souhaitant pas, ou n'ayant pas les moyens de faire appel à des entreprises pour réaliser l'ensemble des travaux d'isolation, puissent être accompagnés également. Il s'agit de chantiers pédagogiques où les propriétaires intéressés peuvent venir apprendre gratuitement les bons gestes de la rénovation énergétique.

Monsieur Antoine WAECHTER note qu'il s'agit d'un bon moyen pour sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques de la rénovation énergétique du bâti ancien.

Le Président ajoute que le reste à charge des travaux de rénovation énergétique pour les ménages précaires est très souvent bloquant pour réaliser des isolations performantes. Un cercle négatif se met alors en place puisque des ménages qui n'ont pas les moyens de rénover l'isolation de leur bâtiment se retrouvent mécaniquement en situation de précarité énergétique. Ce qui est d'autant plus vrai avec la hausse des prix de l'énergie que nous connaissons actuellement. Proposer des solutions pour ces ménages, c'est aussi travailler pour leur pouvoir d'achat.

Monsieur Denis NASS invite les Délégués présents à relayer l'information sur l'existence d'un guichet de conseil pour la rénovation énergétique au niveau du Pays du Sundgau et que ce service est ouvert gratuitement à tous les habitants.

Monsieur Gilles FREMIOT rappelle que lors du COPIL réalisé en fin d'année 2021, il a été fait mention que beaucoup de ménage sont suivis pour des conseils mais que peu d'accompagnements se transforment concrètement en travaux de rénovation. Il demande s'il y a des évolutions sur ce point.

Monsieur Denis NASS confirme cette évolution et précise que les thermographies de façade et les balades thermiques incitent les ménages à engager des travaux. Le service est relativement nouveau avec seulement 11 mois de fonctionnement. Le grand nombre de ménages sensibilisés et accompagnés permettra l'enclenchement de travaux de manière croissante. Ce service est également appelé à se développer, c'est souhaitable pour permettre aux sundgauviens de bénéficier d'un accompagnement dans leurs travaux de rénovation énergétique.

Monsieur Gilles FREMIOT rappelle que la Communauté de Commune Sundgau porte un programme de conseil en énergie partagée à destination des Communes et que l'utilisation d'une caméra thermique pourrait également être utile à cette mission. Il demande s'il est possible de solliciter ponctuellement la caméra thermique que compte acheter le PETR dans le cadre des missions portées par le conseiller en énergie partagée.

Monsieur Denis NASS répond favorablement à cette demande.

Monsieur Fabien ULLMANN demande si une personne sera dédiée au PETR pour utiliser cette caméra.

Monsieur Denis NASS confirme que ce sera Florian JUD, le conseiller SARE, qui assurera la gestion de l'outil. Il ajoute que les propriétaires de bâtiments seront prévenus en amont des thermographies à réaliser pour éviter des réactions négatives.

Monsieur Antoine WAECHTER note que le contexte n'est pas forcément favorable à l'engagement de chantiers de rénovation énergétique car les prix des isolants flambent tout comme ceux de l'énergie. C'est complexe dans la mesure où les ménages doivent concilier deux facteurs de dépenses en hausse.

Projet alimentaire territorial (PAT) :

Madame Fabienne BAMOND présente les objectifs et le plan d'action prévu pour 2022 concernant le projet alimentaire territorial. Elle précise que les événements géopolitiques en Ukraine ont un impact sur les priorités du PAT.



Objectifs à atteindre :

Objectifs initiaux : Structurer les liens entre les producteurs et les transformateurs, distributeurs.
Contexte géopolitique et post-covid : tension sur les matières premières agricoles et sur les prix pour les consommateurs.
Réactivité adaptation aux chocs par le PAT : deux nouvelles priorités : **circuits courts et social.**

- Comprendre l'organisation des systèmes agro-alimentaires territoriaux et des acteurs qui les composent.
- Évaluer les forces, les faiblesses, les opportunités et les besoins du « système alimentaire ».
- Accompagner les acteurs pour faire émerger des initiatives locales.
- Favoriser l'accès à une alimentation locale pour les publics précaires : valoriser socialement les excédents en s'appuyant sur l'associatif local.
- Structurer des filières alimentaires soutenables, viables et ancrées territorialement.

Plan d'action pour l'année :

- Diagnostic quantitatif et qualitatif des filières agricoles et alimentaires – perspectives de souveraineté alimentaire.
- Soutien aux circuits courts.
- Être facilitateur pour contrer les problèmes d'accès social à l'alimentation.
- Lancement d'études de faisabilité portant sur les outils de transformation/logistique/distribution.

Adaptation PAT à la crise sociale qui émane de la « crise ukrainienne »

Projet Alimentaire Territorial PAT			
Dépenses sur l'année 2022	Montants 1	Recettes sur l'année 2022	Montants 2
Diagnostic Sud Alsace	€ 4 129,00	Etat (AAP PNA)	€ 24 500,00
Actions de sensibilisation et de communication	€ 6 570,00	CUI	€ 10 560,00
Etude de marché	€ 10 000,00	Participation financière CC	€ 20 499,00
Coordination du programme	€ 34 860,00		
TOTAL	€55 559,00	TOTAL	€ 55 559,00

Madame Fabienne BAMOND rappelle que les objectifs initiaux du PAT étaient de favoriser les liens entre les productions agricoles locales et les distributeurs dans une logique de circuit alimentaire intermédiaire avec tous les enjeux que cela pose en termes de régularité et de diversité des productions, de développement d'outils de transformation et de solutions logistiques. Elle précise que l'Ukraine fournissait environ 60% des engrais azotés dans le monde. Depuis le début du conflit, ces productions sont très perturbées et les capacités d'exportations sont rendues presque impossibles ce qui entraîne une forte tension sur le prix des intrants agricoles. Parallèlement, la guerre en Ukraine génère une forte tension sur les prix de l'énergie ce qui amène les ménages à faire des arbitrages budgétaires défavorables au « panier alimentaire ». Conséquences, des difficultés observées pour les acteurs de la vente directe. Ainsi, le PAT a deux nouveaux objectifs dans ce contexte perturbé : le soutien aux circuits courts et l'accès social à une alimentation locale de qualité.

Monsieur Denis NASS rappelle que de nombreux agriculteurs se sont engagés dans le développement des circuits courts et la vente directe. Aujourd'hui, la filière n'est pas structurée pour faire face aux chocs rencontrés dans ce contexte post COVID et de conflit armé aux portes de l'Europe. Ce dernier a un impact direct sur les volumes de nombreuses productions alimentaires tel que le blé, le tournesol et par effet ricoché, sur le prix de la viande. Ces productions sont en tensions et connaissent mécaniquement une augmentation des prix. Les circuits courts subissent une baisse de leurs ventes de 40% en moyenne. Le Sundgau ne fait pas exception, c'est une tendance nationale.

Dans ce contexte où la crise géopolitique s'ajoute à une autre crise, celle de la grippe aviaire, le PAT est un outil pour travailler à l'amélioration et à la structuration de la communication des acteurs des circuits courts locaux.

Monsieur Denis NASS indique qu'environ 50% des volailles servies dans les cantines scolaires viennent d'Ukraine et du Brésil, une production qui connaît bien sûr des perturbations importantes liées au conflit. La grippe aviaire qui frappe principalement l'ouest de la France conduit à des abatages massifs dans plus de 800 exploitations, aggravant encore raréfaction du produit et une forte augmentation des prix.

Au niveau local, le développement d'une filière lait sans OGM est également très perturbée dans la mesure où les compléments alimentaires des bovins étaient composés de tournesols produits en Ukraine. Globalement, pour les raisons exposées ci-dessus, nous assistons à une raréfaction des bovins sur le marché dans toute la Région Grand Est ce qui conduit une fois de plus à une importante augmentation des prix. L'Allemagne qui était jusqu'ici exportatrice de viande bovine achète désormais à un prix élevé des bœufs aux exploitations de la Région Grand Est. Il manque environ trois à quatre mille bovins sur la grande région pour faire face à la demande. Les inquiétudes sont fortes pour maintenir l'élevage dans un contexte où les acteurs de la filière pourraient être tentés de vendre leur cheptel pour répondre à des objectifs économiques à court terme. Compte tenu du coût moyen des installations pour une ferme d'élevage, il est peu probable que les exploitations qui disparaissent soient recréées.

Monsieur Nicolas HOLLEVILLE demande sur quoi portera l'étude de marché inscrite dans le plan d'action du PAT.

Monsieur Denis NASS précise qu'il s'agira d'évaluer les potentiels de productions et les besoins du marché pour structurer des volumes et soutenir les modèles économiques en vente directe.

Le Président note que sur 170 collèges que compte la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), 5,6 millions de repas sont servis chaque année, ce qui constitue un marché très important. Ce marché pourrait a priori constituer un débouché intéressant pour les productions locales mais la réalité est plus complexe. Les gestionnaires des collèges dépendent très majoritairement de l'Éducation Nationale. Il est nécessaire de négocier avec chacun d'eux alors qu'ils sont tributaires de contraintes budgétaires nationales. Dans

ce cadre organisationnel, c'est compliqué de construire une politique alimentaire globale à l'échelle de tous les collèges de la CEA. Le Président souhaite que les gestionnaires des collèges et des lycées soient directement liés aux décisions des collectivités qui en ont la compétence : la Région Grand Est et la Collectivité Européenne d'Alsace.

Monsieur Denis NASS souligne que les producteurs ont besoins d'être accompagnés pour structurer les investissements nécessaires à leurs transformations.

Madame Fabienne BAMOND remercie la forte mobilisation d'Esther DINH qui est en charge de la coordination du PAT.

Monsieur Daniel DIETMANN note qu'il est très difficile, voire impossible, que de nouveaux exploitants agricoles s'installent compte tenu des prix du foncier agricole et des investissements qui en découlent. Il ajoute que la SAFER aurait un rôle à jouer dans la facilitation de l'installation de nouveaux exploitants qui intègrent pleinement les enjeux environnementaux contemporains dans leurs pratiques. Le PAT pourrait aussi avoir un rôle de facilitateur et de mise en réseau pour répondre à cet enjeu d'importance capitale.

Le Président partage le fait que cet enjeu de la démographie agricole est d'importance majeure et que le PAT pourrait jouer ce rôle.

Compétence Aménagement :

Projet de Territoire

Le Président présente les objectifs et le plan d'actions pour mener le projet de territoire, entendu au sens du Code Général des Collectivités Territoriales, à son terme. Avant de détailler les étapes nécessaires, il précise que l'objectif est d'arriver à la signature d'une convention d'exercice partagée pour le mois septembre entre les Communautés de Communes et le PETR. Il ajoute que ce projet de territoire a bien pour objectif de préciser les actions que les Communautés de Communes souhaitent déléguer au PETR afin d'apporter plus de clarté et de lisibilité dans les complémentarités des collectivités.


Le Président indique qu'il a fait le choix avec les Vice-présidents du Pays du Sundgau, de travailler en profondeur la question des complémentarités à construire avec les intercommunalités par une concertation active. L'objectif du Pays du Sundgau n'est pas de travailler en parallèle avec les Communautés de Communes mais d'aller chercher précisément où sont leurs besoins pour engager de nouvelles orientations et pour les traduire en actions.

Madame Fabienne BAMOND présente les objectifs ainsi que le plan d'action de l'année.

Objectifs à atteindre :


• Formaliser des **actions** à partir des forces et des faiblesses du territoire, ainsi que des politiques déjà engagées par les collectivités.

Document unique assurant la navette entre les propositions des services et les élus des trois structures




• **Coconstruire** (CC + PETR) des fiches actions pragmatiques pour calibrer les nouvelles actions du PETR en réponse aux besoins exprimés par les CC.

Coconstruites en interservices. Abondés, précisés et validés par les élus des trois collectivités.



• **Valider** une convention d'exercices partagés entre les CC et le PETR pour renforcer la lisibilité du « qui fait quoi »

La convention vient donner une base juridique aux actions que les CC souhaitent confier au PETR.



Plan d'action pour l'année :

- **Table des objectifs : mars-avril 2022 – Nous en sommes là**
- Fiches actions : mai-juin 2022
- Convention d'exercices partagés : septembre 2022

Dépenses et recettes :

Dépenses		Recettes	
Bureau d'études	30 000 €	Région Projet de Territoire	24 000 €
Coordination	12 000 €	Région Soutien à l'ingénierie territoriale	7 336 €
.....		Part Communauté de Communes	10 664 €
TOTAL	42 000 €	TOTAL	42 000 €

Madame Fabienne BAMOND précise la méthodologie qui est à l'œuvre. Un premier atelier réalisé en interservices et réunissant les agents de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, de la Communauté de Communes Sundgau et du Pays du Sundgau s'est déroulé le vendredi 25 mars dernier. Objectifs de cet atelier, partager les forces et les faiblesses du territoire et les regrouper par grandes familles de sujets. Les agents ont ensuite travaillé par groupe sur 5 ateliers, chacun des ateliers rassemblant les atouts et faiblesses observés par « grandes familles » afin de formaliser des enjeux. En tout, ce sont 23 agents qui ont participé à l'exercice.

Madame Fabienne BAMOND indique aux membres du Conseil qu'un prochain atelier est prévu le 7 avril afin que les agents puissent préciser quelles actions pourraient découler des enjeux repérés lors de l'atelier du 25 mars.

Le Président partage le fait que le Projet de Territoire est une boussole en construction, la colonne vertébrale de la future organisation territoriale pour la gestion de projets. La convention d'exercices partagés qui en découlera favorisera la sérénité dans la collaboration entre les collectivités pour conduire les projets de transitions énergétiques, écologiques et économiques. L'organisation territoriale de la ruralité est plus complexe que dans les agglomérations urbaines, car plus divisée entre différentes entités. Il note que dans ce contexte, les collectivités doivent absolument régler avec précisions leurs champs d'actions afin d'être au rendez-vous des enjeux qui s'imposent au Sundgau. Les Communautés de Communes et le Pays du Sundgau doivent travailler main dans la main pour être plus forts.

Monsieur Vincent GASSMANN demande à quel stade de la démarche est-ce qu'il est prévu d'associer les élus.

Madame Fabienne BAMOND confirme que les élus des intercommunalités seront étroitement associés à la concertation après la tenue du second atelier qui aura lieu le 7 avril. C'est probable qu'un troisième atelier interservice soit nécessaire pour formaliser un document d'aide à la décision abouti pour permettre aux élus de faire des choix.

Elle rappelle que les services travaillent à l'élaboration d'un tableau des projets réalisés et (potentiellement) à réaliser, pour répondre aux enjeux du territoire. L'objectif de ce document est de permettre aux élus de se positionner sur les futures actions à prioriser pour chaque collectivité. Il s'agit de partir de l'existant pour construire un futur des actions qui s'inscrit dans une continuité. Mme Fabienne BAMOND indique que les élus intercommunaux des commissions concernées par les sujets du projet de territoire seront consultés sur avis des Vice-présidents et des Présidents. Elle rappelle que cette méthode a été validée en bureau syndical du Pays du Sundgau par les Présidents de Communautés de Communes.

Le Président souligne la nécessité d'être efficace sur le projet de territoire car il y a de fortes attentes. Néanmoins, il s'agit d'un projet de fond qui nécessite un gros travail de concertation.

Monsieur Nicolas HOLLEVILLE demande quand est-ce que le Bureau d'Étude intervient dans le cadre du projet de territoire et pour quels motifs.

Monsieur David RIGOULOT indique que le bureau d'étude a été mandaté en 2016 au moment de la réalisation du diagnostic. Le projet a ensuite été mis entre parenthèse suite à la fusion des intercommunalités et dans le contexte de fin de mandat précédent. Au moment de la transformation des Pays de statuts associatifs en PETR, la Région Grand Est conditionnait les subventions au recrutement d'un bureau d'études. Ce dernier a réalisé le diagnostic.

Monsieur Nicolas HOLLEVILLE demande s'il est possible d'envoyer le diagnostic réalisé aux Délégués du PETR.

Le Président confirme que ce document sera envoyé aux Délégués avec le Procès-verbal de la séance.

Monsieur David RIGOULOT indique que pour l'heure, le bureau d'études n'apporte pas d'expertises particulières ou de plus-value puisque l'exercice consiste à réorganiser la façon des travailler entre les trois structures. Il s'agit de données qualitatives fines à analyser et à remettre en perspective pour partager ces éléments avec les décideurs que sont les élus.

Monsieur Fabien SCHOENIG observe que le coût du bureau d'études est élevé, 24 000 €, compte tenu de sa faible plus-value et de son rôle essentiellement basé sur la rédaction des travaux réalisés par les équipes des collectivités.

Suite à la séance du Conseil Syndical, le Président a demandé à David RIGOULOT d'évaluer les conséquences juridiques et financières de ne pas relancer le contrat avec le bureau d'études. Compte tenu du fait que les trois pièces à produire dans le cadre du projet de territoire, à savoir la table des actions partagées, les fiches actions et la convention d'exercices partagés relèvent de concertations internes, elles seront réalisées par les services des collectivités du territoire. Le Pays du Sundgau n'étant plus sous convention avec le bureau d'études, compte tenu de la mise entre parenthèse de la démarche entre 2017 et 2021, la poursuite du projet en interne ne pose pas de difficultés particulières.

Monsieur Nicolas HOLLEVILLE observe que si les données de diagnostic datent de 2016, il faudra probablement les remettre à jour.

David RIGOULOT précise que des mises à jour seront réalisées si nécessaires.

Le Président demande s'il y a encore des questions. Personne ne demande la parole.

Mobilité :

Madame Marie-Cécile LEY présente les objectifs et le plan d'action pour l'année.

Objectifs à atteindre :



Plan d'action pour l'année :

- Évaluation de l'expérimentation Covoit'Go à l'été 2022 et discussions sur les suites à donner au dispositif pour la rentrée de septembre.
- Propositions et aides à la décision sur des solutions intermodales et de rabattement gare.
- Élaboration de la candidature à l'appel à projet « flottes à basses émissions carbone ».
- Mise en œuvre des études portant sur l'évaluation des ressources nécessaires au développement de carburant décarbonés, l'identification des flottes captives et la localisation de stations multi énergies « propres ».
- Achever le schéma directeur cyclable et accompagner les Autorités Organisatrices des Mobilités dans le développement de leurs stratégies vélo : études pré opérationnelles, réponses aux appels à projet, organisation d'un COPIL intercollectivités.
- Accompagnement des AOM volontaires dans l'élaboration de leurs « Plan de Mobilité Simplifié ».

Dépenses et recettes :

Dépenses		Recettes	
Étude et expérimentation intermodalité et rabattement gare	32 000 €	LEADER	25 600 €
Plan de mobilité simplifié en appui de la CC Sud Alsace Largue	30 000 €	Région	15 000 €
Étude « Flotte à Basse Émission Carbone »	40 000 €	Région	32 000 €
Finalisation du Schéma Directeur Cyclable	16 620 €	ADEME	20 000 €
« AVELO » stratégie cyclable	9 500 €	ADEME	7 600 €
Coordination	38 000 €	ADEME	24 000 €
.....		Participation des Communautés de Communes	41 920 €
TOTAL	166 120 €	TOTAL	166 120 €

Madame Marie-Cécile LEY détaille l'objet de l'appel à projet « Flotte à Basse Émissions » mis au concours par la Région Grand Est et pour lequel les Communautés de Communes ont sollicité le Pays du Sundgau afin d'assurer son portage en concertation avec elles. Les élus ont décidé d'engager cette étude afin de développer les usages des énergies renouvelables, de favoriser les mobilités décarbonées et d'anticiper la mise en place d'une « zone à faible émission » au sein de l'agglomération mulhousienne.

Le cœur du sujet est d'engager un repérage des « flottes de véhicules captives » à forte facture d'émissions carbone pour faciliter leurs remplacements vers des véhicules à autres formes d'énergies, plus propres. Les véhicules fonctionnels nécessaires au transport des marchandises et des personnes, les camions et les bus, sont le cœur de cible de cette démarche de transition. Cela n'interdit pas de prolonger l'étude sur la question des véhicules individuels. Il s'agira d'interroger les ressources disponibles du territoire, d'évaluer la viabilité écologique et économique de développer de nouvelles infrastructures de productions d'énergies renouvelables et de définir la pertinence de la localisation de stations multi énergies décarbonées. L'accompagnement technique et financier des propriétaires de flottes de véhicules fait également partie de la démarche. C'est une approche globale en faveur du développement d'un mix énergétique faiblement émetteurs de pollutions atmosphériques pour les mobilités.

Monsieur Denis NASS ajoute qu'un courrier est en cours de rédaction et sera proposé aux Présidents des Communautés de Communes pour officialiser l'intention de dépôt de dossier du territoire auprès de la Région Grand Est.

Monsieur Vincent GASSMANN demande si des bureaux d'études ont déjà été consultés.

Monsieur Denis NASS confirme que plusieurs bureaux d'études sont consultés. Cet appel à projets à la particularité d'exiger la présence de devis de bureau d'études dès le dépôt du dossier de candidature. Ce dernier est à déposer pour le mois juin 2022 au plus tard.

Monsieur GILLES FREMIOT indique que la Région Grand Est a déjà pré listé plusieurs bureaux d'études spécialisés sur la question afin de faciliter le travail des collectivités.

Monsieur Vincent GASSMANN demande si les agglomérations de Belfort et de Montbéliard ont également prévu de développer des zones à faibles émissions.

Monsieur Denis NASS indique que ces deux agglomérations du Nord Franche Comté n'atteignent pas les seuils réglementaires de populations qui obligent les collectivités à définir une zone à faibles émissions. Le sujet est cependant à suivre dans l'hypothèse où les seuils changent ou dans le cas où ces collectivités souhaiteraient être volontaristes sur le sujet.

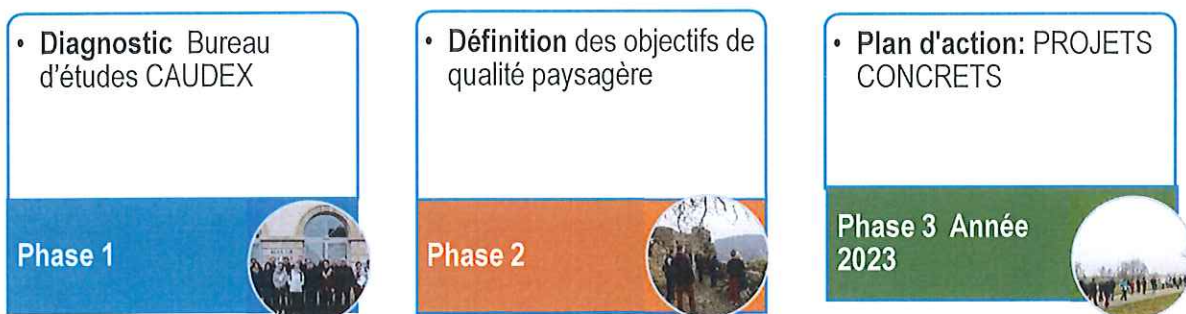
Mme Marie-Cécile LEY précise que l'achèvement du Schéma Directeur Cyclable est un autre point majeur des actions de mobilité. L'opération est sur le point de s'achever. Elle rappelle que le Schéma Directeur Cyclable a permis de concerter l'ensemble des Communes et des Communautés de Communes du territoire pour planifier le développement d'une politique cyclable fonctionnelle. C'est un document qui servira aux collectivités pour faire des choix éclairés de raccordement cyclables et de favoriser les déplacements du quotidien. C'est aussi un outil pour justifier de demandes de financements d'investissements. Maintenant que le schéma est achevé, le Pays du Sundgau va intégrer la délibération de la Communauté de Communes Sundgau pour solliciter l'aide de l'ADEME qui permet de financer l'étude. Elle ajoute qu'une nouvelle page s'ouvre dans le déploiement des politiques cyclables et que dorénavant, le Pays du Sundgau peut travailler en appui des Autorités Organisatrices des Mobilités, si elles le souhaitent, afin de mobiliser des financements pour mettre en œuvre leurs priorités d'investissements. Le Pays du Sundgau peut également accompagner les collectivités pour réaliser des études pré opérationnelles. C'est un travail engagé avec la Communauté de Communes Sundgau pour la potentielle réalisation d'un tronçon entre le Quartier Plessier et l'Euro Vélo 6 qui longe le canal. Ce fut également le cas pour la Communauté de Communes Sud Alsace Largue au sujet du projet de « contournement cyclable de Dannemarie ». L'ingénierie du PETR peut être utilisée par les Communautés de Communes et les Communes dans la déclinaison du schéma. Elle félicite Arnaud CHAUVET, chargé de missions mobilité, pour son engagement et pour la qualité de son travail.

Monsieur Nicolas HOLLEVILLE souligne la qualité du travail réalisé par le Pays du Sundgau dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur Cyclable et dans le début de sa déclinaison opérationnelle. Les réunions de secteurs permettent d'avancer rapidement dans la définition des enjeux cyclables.

Plan de Paysage

Monsieur Denis NASS présente les objectifs et le plan d'action 2022 pour la réalisation du Plan de Paysages.

Objectifs pour l'année 2022 :



- Comprendre les évolutions paysagères et construire une vision partagée des paysages souhaités.
- Identifier les enjeux et opportunités du territoire en termes de potentiel d'ENR, proposer des scénarios de transition.

Plan d'action pour l'année :

- Diagnostic,
- Balades paysagères,
- Temps de concertation,
- Définition des enjeux paysagers,
- Formulation des objectifs de qualité paysagère.

Dépenses et recettes :

Projet Plan de paysage - énergies			
Dépenses sur l'année 2022	Montants 1	Recettes sur l'année 2022	Montants 2
Prestations extérieures animation collectif PAP	€ 2 900,00	ADEME (50% des dépenses totales éligibles (70% financements) - HT	€ 52 657,50
Prestations études CAUDEX	€ 35 312,00	CEE	€ 6 500,00
Formations et déplacements	€ 1 176,00	Participation CC	€ 32 694,66
Communication	€ 6 000,00		
Frais généraux	€ 4 800,00		
Coordination du programme	€ 41 664,16		
TOTAL	€ 91 852,16	TOTAL	€ 91 852,16

Monsieur Denis NASS remercie Madame Katherine WHILER, coordinatrice du Plan de Paysage, pour la qualité du travail qu'elle réalise. Il rappelle qu'un questionnaire interrogeant les représentants des Communes sur les paysages souhaités d'un nouveau mix énergétique a été transmis et qu'une journée de travail sur le terrain a permis de donner une lisibilité concrète au projet.

Monsieur Denis NASS souligne l'intérêt de réaliser un état de l'art des impacts du réchauffement climatique sur les paysages du Sundgau qui sont bien réels. Les sécheresses à répétition fragilisent la forêt et modifient les structures végétales en profondeur. On observe une mutation des éléments constitutifs du paysage. Aussi, il s'agit d'évaluer les impacts d'une « société du pétrole » sur les paysages. En effet, la voiture individuelle thermique est une clef d'explication de la tendance à la périurbanisation et au développement des lotissements.

Pour autant, le paysage du mix énergétique est loin d'être neutre sur les paysages. Couvrir les toitures de panneaux solaires, installer des panneaux solaires au sol, développer des méthaniseurs, l'exploitation de la forêt ou le développement des éoliennes ont un impact visuel fort. C'est pourquoi il convient de défendre le fait que le paysage est une clef d'analyse qui doit nous aider, élus intercommunaux et communaux, à faire des choix.

Monsieur Antoine WAECHTER souligne l'intérêt de la démarche. Il ajoute que l'analyse ne doit cependant pas se focaliser uniquement sur les impacts du changement climatique sur les paysages. L'approche doit être plus large et prendre en compte d'autres formes de pressions qui s'exercent sur les paysages du Sundgau et qui sont révélateurs de modèles de production, de façon d'habiter, de consommer et de se déplacer.

Monsieur Denis NASS partage cette analyse et précise que c'est tout l'objet de la démarche. Si l'entrée dans le dispositif « Plan de Paysages » était davantage centré sur la thématique du changement climatique, l'analyse s'est ouverte sur toutes les formes de pressions qui s'exercent sur les paysages du Sundgau en lien avec les activités économiques et les façons d'habiter le territoire.

Le Président fait remarquer qu'au départ, le Plan de Paysage apparaissait quelque peu conceptuel. Mais l'avancée de la démarche se révèle être très concrète. Le Paysage est une grille de lecture des possibilités d'évolutions énergétiques du territoire. La démarche permet aussi d'aborder des injonctions parfois contradictoires, tel que l'importance de préserver la nature en ville pour limiter les îlots de chaleurs et la nécessité de densifier les futures zones à urbaniser.

Monsieur Fabien ULLMANN note qu'il serait pertinent d'organiser une nouvelle sortie de terrain pour analyser les paysages lorsque les cultures de maïs auront pu pousser car les perspectives et les continuités paysagères seraient bien différentes de ce qui a pu être observé lors de la sortie de terrain réalisée au mois de mars.

Monsieur Denis NASS partage l'intérêt de refaire l'exercice à la fin du printemps ou en été car le cycle des végétaux a un fort impact sur les paysages.

Monsieur Daniel DIETMANN relève que le Plan de Paysages ne devrait pas imposer de nouvelles règles. Il observe que les règles de planifications créées plus d'interdictions que de cohérences d'aménagement. Une approche uniformisée a déjà été très problématique sur la question de l'utilisation des dents creuses et la densification met en péril les vergers intramuros des villages du Sundgau alors qu'ils ont un rôle de climatiseur important lors des canicules qui ponctuent les étés alsaciens.

Monsieur Antoine WAECHTER observe qu'il est important d'élargir l'analyse à différents types de pressions qui s'exercent sur les paysages dans la mesure où le Pays du Sundgau est porteur du SCoT. Le SCoT a une portée réglementaire contrairement au Plan de Paysage. Il est important de considérer les spécificités locales dans l'approche paysagère. Il partage l'analyse de Monsieur Daniel DIETMANN sur l'importance du maintien des vergers dans l'enceinte construite des villages du Sundgau et de considérer les spécificités locales du territoire. A titre d'exemple, cette problématique s'exprime de manière totalement différente dans les villages du vignoble où les cœurs de villages sont beaucoup plus denses et minéralisés que dans le Sundgau. En cause, l'histoire de l'économie agricole qui a conduit à produire des formes urbaines bien différentes. Dans le Sundgau, la polyculture élevage a façonné l'imbrication des activités économiques agricoles et les lieux de vie là où dans le vignoble, elles occupaient des espaces bien distincts.

Monsieur Denis NASS rappelle que l'esprit du Plan de Paysage est bien de partager une concertation avec un large public pour se mettre d'accord sur les paysages du mix énergétique que nous voulons pour le Sundgau dans 10, 20 et 30 ans.

Monsieur Gilles FREMIOT observe que c'est dans le cadre des PLUi, aux échelles communales, qu'il est possible de décider concrètement des espaces à préserver, la manière de densifier et de s'étendre, dans la limite de ce que permet l'État.

Monsieur Fabien ULLMANN demande quel est l'intérêt de porter un PLUi si l'objectif est bien d'avoir des décisions Communes par Communes.

Monsieur Gilles FREMIOT note que le PLUi permet une réflexion globale et pas seulement sur les nouvelles constructions et l'artificialisation. Il y a notamment toutes les questions qui portent sur l'assainissement et sur la préservation de la ressource en eau qui s'intègrent dans les PLUi.

Aménagement du Territoire :

Madame Marie-Cécile LEY présente les objectifs à atteindre et le plan d'action pour l'année 2022 concernant l'aménagement du territoire et le SCoT.



Plan d'action pour l'année :

- Rencontrer les Communes du périmètre de SCoT pour sensibiliser les élus sur les mutations à venir en termes d'usages du foncier et de nouveaux types d'habitats à prévoir.
- Rédiger des propositions à la Région Grand Est pour territorialiser les principes ZAN dans le cadre de la révision du SRADDET.
- Collaborer avec l'École Nationale d'Architecture de Strasbourg pour partager les possibilités concernant sur les transitions d'habitats.

Elle ajoute qu'un travail important est réalisé dans le cadre de l'interscot Grand Est, structure informelle qui œuvre sous l'égide de la Fédération Nationale des SCOT, pour formuler des propositions à la Région Grand Est dans le cadre de la révision du SRADDET. Toute la question porte sur la manière de territorialiser les méthodes d'analyses de la consommation foncière ainsi que sur les façons de décliner localement les programmations foncières. Madame Marie-Cécile LEY indique également poursuivre un travail de rencontre avec les Communes pour que les élus locaux s'approprient le contenu du SCoT. Les réunions de travail dépassent largement le prisme de la consommation foncière et des débats émergent sur la question des types et des formes de bâtiments capables de conjuguer l'accès au logement pour tous avec l'intégration paysagère. A ce sujet, une collaboration avec l'École Nationale d'Architecture permettra de lancer des réflexions expérimentales.

Dépenses		Recettes	
Travail d'animation et d'ingénierie	38 000 €	Région Grand Est « Soutien Ingénierie »	29 346,40 €
Collaboration École Nationale d'Architecture	Gracieux	Participation des CC	8 653,60 €
TOTAL	38 000 €	TOTAL	38 000 €

Lorsque le SRADDET sera révisé et aura intégré la réduction de l'artificialisation de 50%, il s'imposera au SCoT et dans un troisième temps aux documents d'urbanisme communaux et intercommunaux.

Monsieur Daniel DIETMANN ajoute que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) s'imposent au SCoT et qu'il doit être compatible avec ces derniers.

Charges générales de la structure

En plus des frais de missions et d'ingénierie, le Pays du Sundgau a des frais de fonctionnement fixes incompressibles liés à la location des locaux, à l'achat de matériel et à des parts de postes dédiés au fonctionnement général de la structure.

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	44 911 €	Participation CC	57 000 €
ETP Fonctionnement Général	40 000 €	Part sub. fonctionnement	27 911 €
TOTAL	84 911 €	TOTAL	38 000 €

Le Président récapitule l'ensemble des recettes et des dépenses prévisionnelles.

Postes	Dépenses	Recettes
LEADER	132 605	132 605
Culture et attractivité territoriale	114 000	114 000
SARE	55 900	55 900
PAT	55 559	55 559
Mobilité	166 120	166 120
Plan de paysage	88 174	88 174
Aménagement et urbanisme	38 000	38 000
Projet de territoire	42 000	42 000
Charges à caractère général	84 911	84 911
TOTAL	777 269	777 269

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **de prendre acte** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 pour le Pays du Sundgau
- **de confirmer** l'existence d'un document sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire 2022
- **d'approuver** le vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2022

III. Participation des Communautés de Communes au Budget Principal

3.1. Répartition de la participation des Communautés pour la compétence aménagement

Le Président rappelle que la clef de répartition du montant global des participations des Communautés de Communes au financement du Pays du Sundgau est calculée à partir du potentiel fiscal de chacune d'elle. Le montant des participations des Communautés de Communes au Pays du Sundgau est attribué pour les compétences aménagement du territoire et développement local, telles que définies à ce jour dans les statuts de la structure.

Comme annoncé en début de séance, le Président souligne que le Pays du Sundgau propose de ne pas augmenter les participations des Communautés de Communes, malgré une augmentation du nombre de missions du Pays du Sundgau. Le gel de la participation financière des Communautés de Communes est néanmoins conditionné par une augmentation plus ou moins significative du point d'indice des fonctionnaires après les élections présidentielles. Il précise qu'une hausse de ce dernier a été anticipée suite aux déclarations de plusieurs candidats à l'élection présidentielle mais qu'il n'est pas possible de mesurer à ce jour l'ampleur précise de cette évolution. Si le point d'indice devait augmenter de façon importante, le Pays du Sundgau serait contraint de solliciter un complément de la participation financière des Communautés de Communes en cours d'année.

- **Montant global de la participation des Communautés proposé pour 2022 : 203 000 €.**
- **Montant stable par rapport à 2020 et 2021.**
- Pour la compétence aménagement, ce montant s'élève à **62 930 €.**
- Soit **46 568,20 €** pour la Communauté de Communes Sundgau.
- et **16 361,80 €** pour la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.

EPCI	Potentiel fiscal 2021	%	compétence aménagement 31%	compétence développement 69%	TOTAL 2021
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU	<u>14 138 824 €</u> Pop. DGF : 49 135 <u>287,75 € / habitant</u>	74	46 568,20	103 651,80	150 220
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE - LARGUE	<u>5 001 718 €</u> Pop. DGF : 22 982 <u>217,63 € / habitant</u>	26	16 361,80	36 418,20	52 780
TOTAL	19 140 542 €	100	62 930	140 070	<u>203 000</u>

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le tableau de répartition de la participation des Communautés de Communes pour l'exercice de la compétence aménagement par le Pays du Sundgau en 2022,
- **d'approuver** le montant de la participation de la Communauté de Communes Sundgau au Pays du Sundgau pour l'exercice de la compétence aménagement en 2022,
- **d'approuver** le montant de la participation de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue au Pays du Sundgau pour l'exercice de la compétence aménagement en 2022.

3.2. Répartition de la participation des Communautés pour la compétence développement local

Pour l'exercice de la compétence développement local par le Pays du Sundgau, le montant de la participation financière des Communautés de Communes s'élève à **140 070 € en 2022**.

- Soit **103 651,80 €** pour la Communauté de Communes Sundgau
- et **36 418,20 €** pour la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.

EPCI	Potentiel fiscal 2021	%	compétence aménagement 31%	compétence développement 69%	TOTAL 2021
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU	14 138 824 € Pop. DGF : 49 135 287,75 E / habitant	74	46 568,20	103 651,80	150 220
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE - LARGUE	5 001 718 € Pop. DGF : 22 982 217,63 E / habitant	26	16 361,80	36 418,20	52 780
TOTAL	19 140 542 €	100	62 930	140 070	203 000

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le tableau de répartition de la participation des Communautés de Communes pour l'exercice de la compétence développement local par le Pays du Sundgau en 2022,
- **d'approuver** le montant de la participation de la Communauté de Communes Sundgau au Pays du Sundgau pour l'exercice de la compétence développement local en 2022,
- **d'approuver** le montant de la participation de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue au Pays du Sundgau pour l'exercice de la compétence développement local en 2022.

IV. Débat d'Orientations Budgétaire 2022 - Budget Annexe : Service d'Autorisation du Droit des Sols

Madame Marie-Cécile LEY indique que le service assurait à partir du 1^{er} juillet 2015 l'instruction des autorisations du droit des sols pour 38 Communes. Le nombre de Communes instruites est passé au 1^{er} janvier 2018 à 71 Communes. Après l'évolution de la tarification en 2021 permettant le renforcement de l'équipe, le budget ADS 2022 est stable dans sa structuration.

Les montants prévisionnels des dépenses et des recettes pour 2022 s'équilibrent à : **375 621 €** pour la section de fonctionnement.

Madame Marie-Cécile LEY informe les Délégués du Pays du Sundgau que le budget du service annexe ADS est construit pour la dernière fois pour 71 communes. À partir de l'année prochaine, le budget sera élaboré dans le cadre d'un service unique pour l'ensemble des Communes du territoire.

Elle rappelle que cette décision fait suite à un objectif de création de guichet unique pour l'instruction des actes d'urbanisme dans le Sundgau. Un travail entre le Pays du Sundgau et la Communauté de Communes Sundgau débutera dès le mois d'avril pour organiser les aspects techniques de la fusion. Les travaux aboutiront à proposer les conditions de cette fusion aux Communes dans le cadre d'une Conférence des Maires. Un travail ambitieux est en route pour offrir les meilleures prestations possibles aux Communes.

Le Président ajoute que l'objectif est bien d'offrir la meilleure qualité de service pour les Communes mais aussi pour satisfaire les agents des deux services actuels.

Monsieur Gilles FREMIOT souhaite que le travail technique débute rapidement et que l'information soit partagée à tous les niveaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **de prendre acte** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 pour le budget annexe du service d'autorisation du droit des sols du Pays du Sundgau
- **de confirmer** l'existence d'un document sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire 2022

V. Projets culturels

5.1. Plan de financement du projet de résidence en art visuel

Madame Fabienne BAMOND présente le détail du budget prévisionnel pour le projet de résidence en art visuel.

Les actions prévisionnelles sont :

- *L'accueil d'un artiste en résidence de création sur la thématique du textile dans la Commune d'Hirsingue afin de réaliser une œuvre extérieure qui prendra place sur un lieu défini en accord avec l'artiste.*
- *Des rencontres avec les scolaires sur le temps de résidence de l'artiste (collège d'Hirsingue).*
- *Accueil d'un artiste en résidence pédagogique sur la thématique du textile dans 4 classes (maternelles et primaires) sur le secteur de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.*
- *Activités de médiation culturelle à travers la réalisation d'une œuvre participative avec le public sur 3 ou 4 lieux du territoire. Lieu confirmé : sur le site de la MJC et de la médiathèque d'Altkirch.*
- *Une exposition de restitution des œuvres de la résidence pédagogique avec en complément des œuvres du catalogue du FRAC Alsace (MJC et Médiathèque Altkirch). Exposition en itinérance sur la CC Sud Alsace Largue.*
- *Une inauguration de l'œuvre de l'artiste en résidence sur la Commune d'Hirsingue.*

DEPENSES		Coûts TTC
Frais personnels et fonctionnement		
Salaire Chargée de mission pour coordination		19 000 €
Assurances		1 500 €
Imprévu		340 €
Actions		
Production artistique	1 résidence artistique - commune Hirsingue	7 000 €
	1 résidence artistique - classes mat. & primaire	6 000 €
	Prévisions charges diffuseur URSAFF	2 800 €
	Soirée d'inauguration	1 500 €
	1 création œuvre participative	4 000 €
	Chantier Participatif sur ancienne œuvre stuwa	5 000 €
Exposition Artothèque FRAC	Coordination technique pour les expositions	2 500 €
Médiation	Médiation grand public - visite des œuvres	1 000 €
	Visites scolaires	1 800 €
Communication		
Réalisation et impression des supports	Création graphique	1 000 €
	Cartels & signalétique	500 €
Promotion	Vidéaste	
	Photographe	500 €
	Site web	200 €
Publicité	Presse	500 €
	Radio	500 €
	Total	55 640 €
RECETTES		
Région Grand Est		5 000 €
Pays du Sundgau (20%)		10 000 €
CEA		40 640 €
	Total	55 640 €

Madame Fabienne BAMOND demande s'il y a des questions à ce sujet. Personne ne demande la parole.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le budget prévisionnel du projet de résidence en art visuel,
- **d'autoriser** le Président à signer toutes conventions et documents relatifs à la mise en œuvre de l'opération et de ses actions,
- **d'autoriser** le Président à solliciter les demandes de paiements auprès des financeurs du projet,
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération ;
- **de charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

5.2. Budget prévisionnel pour le projet en art vivant

La résidence de création en art vivant fait suite à une sollicitation de la Collectivité Européenne d'Alsace à l'été 2021. C'est une opportunité pour consolider l'offre culturelle sur le territoire, en complémentarité avec l'offre des acteurs déjà actifs sur le sujet : la Communauté de Communes Sundgau, la ville de Dannemarie, la ville d'Altkirch, pour ne citer qu'elles ; ainsi que le tissu associatif et culturel du territoire.

Les actions prévisionnelles sont :

- L'accueil d'une compagnie artistique en résidence de création dans le cadre du dispositif jeunes estivants (été-automne 2022). Lieux potentiels d'accueil : Mémorial de Dannemarie,

Médiathèque Altkirch. Des rencontres avec le public seront programmées durant le temps de la résidence et durant la restitution finale de la résidence.

- Accueil d'une compagnie artistique de danse avec des représentations du spectacle « Le mensonge », en direction du grand public et des scolaires (Compagnie Acte 2 Mulhouse).
- En lien avec les spectacles, ateliers d'Éducation Artistique et Culturelle qui consiste à créer un livre et de le mettre en scène par une chorégraphe. Des ateliers sont prévus avec une autrice, une dramaturge et une chorégraphe. (Compagnie Acte 2 Mulhouse).

Madame Fabienne BAMOND présente le détail du budget prévisionnel pour le projet de résidence en arts vivants.

DEPENSES		Coûts TTC
Frais personnels		
Salaire Chargée de mission pour coordination		12 600 €
Actions		
Production artistique	Résidence artistique (écriture, recherche, production) + représentations sur le territoire avec rencontre avant spectacle	22 000,00 €
Production artistique	Résidence jeunes estivants DRAC été 2022	10 000,00 €
Communication		
Réalisation et impression des supports	Création graphique	2 000,00 €
Promotion	Vidéaste	1 000,00 €
	Photographe	500,00 €
	Site web	200,00 €
Publicité	Presse	2 000,00 €
	Radio	500,00 €
	Total	50 800,00 €
RECETTES		
Pays du Sundgau (20%)		10 800,00 €
CEA		40 000,00 €
	Total	50 800,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le budget prévisionnel du projet de résidence en arts vivants,
- **d'autoriser** le Président à signer toutes conventions et documents relatifs à la mise en œuvre de l'opération et de ses actions,
- **d'autoriser** le Président à solliciter les demandes de paiements auprès des financeurs du projet,
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération,
- **de charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

VI. PAT : co-financement pour une étude des filières agricoles et alimentaires à l'échelle Sud Alsace

Monsieur Denis NASS propose que le Pays du Sundgau participe financièrement et techniquement à l'étude pilotée par Mulhouse Alsace Agglomération sur **les besoins et les potentiels de la restauration hors domicile** en termes de **produits alimentaires locaux** (sud alsace). Cette étude constitue un des volets de l'étude global des filières agricoles et alimentaires à l'échelle Sud Alsace.

La participation financière du Pays du Sundgau pour cette étude s'élève à **4 129 euros TTC**.

Cette prestation a pour objectifs :

- de caractériser le fonctionnement des établissements de restauration collective des 4 EPCI concernés par l'étude (nombre de repas, gestion directe ou concédée, moyens humains mobilisés, pratiques en cuisine, analyse des approvisionnements et achats, etc.)
- d'identifier les réflexions et actions en cours dans le Sud Alsace (intérêts et volonté des communes, actions déjà amorcées en termes de lutte contre le gaspillage alimentaire, de sensibilisation ou encore d'approvisionnement local)
- de repérer les freins à l'approvisionnement local et de proposer des leviers d'actions spécifiques pour lever ces freins.

Seront ciblés en particulier les grossistes, les sociétés de restauration collective, les cuisines centrales et les groupements d'achats.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Postes de dépenses	Montant	Financeurs	Recettes
Contribution au diagnostic des filières agricoles et alimentaires du Sud Alsace	4 129 €	Subvention étatique dans le cadre de l'AAP PNA 2020-2021	3 303,20 €
.....		Part Pays du Sundgau (issu des participations des CC)	825,80 €
Total	4 129 €	Total	4 129€

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuver** que le Pays du Sundgau participe financièrement à l'étude des filières agricoles et alimentaires du Sud Alsace au titre du volet « restauration hors domicile »,
- **de valider** la contribution financière du Pays du Sundgau d'un montant de 4 129 euros TTC,
- **d'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à solliciter les demandes de paiements auprès des financeurs du projet,
- **d'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à signer toutes conventions et documents y afférents, relatifs à la mise en œuvre de l'opération et de ses actions,
- **d'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à signer tout acte d'engagement et à lancer toute action de communication ou de promotion de cette opération.

VII. Mobilité : Collaboration avec la CC Sud Alsace Largue pour solliciter l'Appel à Projet AVélo 2

Madame Marie-Cécile LEY invite Monsieur Vincent GASSMANN, Président de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, à évoquer les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes et le Pays sur ce sujet.

Monsieur Vincent GASSMANN indique que la Communautés de Communes a souhaité capitaliser les ressources et le travail déjà mené dans le cadre des politiques cyclables pour répondre à l'appel à projet AVélo 2.

Monsieur Gilles FREMIOT ajoute que le Communauté de Communes Sundgau ne s'est pas engagé sur la réponse à cet appel à projets car la priorité actuelle de la Communauté de Communes est de trouver les moyens de financer les investissements prévus dans le Schéma Directeur Cyclable. Ce dispositif pourrait intéresser la collectivité dans un second temps mais ce n'est pas la priorité calendaire du moment.

Madame Marie-Cécile LEY présente les quatre axes qui structurent l'appel à projets :

- La construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études opérationnelles ;
- L'expérimentation de services vélo ;
- L'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées ;
- Le recrutement de chargé.es de mission vélo au sein des territoires (hors financement CEE).

La Communauté de communes Sud Alsace Largue s'est ainsi montrée intéressée par une réponse à cet appel à projet sur le volet animation en vue d'atteindre les autres objectifs. Le Pays, en lien avec le Schéma directeur cyclable et sa capacité d'accompagnement à la réponse aux appels à projet, est sollicité par la Communauté de Communes en appui technique. Les deux entités ont également souhaité s'associer dans le portage de la démarche si la candidature est retenue.

Il est proposé de :

- Partager les coûts et les fonds disponibles d'un ETP entre les deux structures à hauteur de 50% chacune : cela représente pour le Pays du Sundgau une dépense de **9 500 €** pour l'année 2022 avec une recette provenant de cet appel à projets de **7 600 €**.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Postes de dépenses	Montant	Financeurs	Recettes
Financement d'un demi Équivalent Temps Pleins	9 500 €	ADEME AVELO 2	7 600 €
.....		Participation des Communautés de Communes	1 900 €
Total	9 500 €	Total	9 500 €

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuver** l'appui technique du Pays du Sundgau à la CC Sud Alsace Largue pour la réponse à l'appel à projet AVELO 2,
- **de valider** le partage d'un poste entre la Communauté de Communes Sud Alsace Largue et le Pays du Sundgau dans le but de promouvoir les usages du vélo,
- **d'autoriser et prévoir** la somme de 9 500 € (dépendant de l'obtention de l'appel à projet AVELO 2) au budget pour l'année 2022,

- **d'autoriser** le Président à solliciter les paiements prévus dans le cadre de l'appel à projet AVELO 2,
- **d'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à signer toutes conventions et documents y afférents, relatifs à la mise en œuvre de l'opération et de ses actions,
- **d'autoriser** le Président du Pays du Sundgau à signer tout acte d'engagement et à lancer toute action de communication ou de promotion de cette opération.

VIII. Candidature au dispositif « Soutien à l'ingénierie territoriale » Région Grand Est pour 2022

Par le dispositif « **Soutien à l'ingénierie territoriale** », la Région Grand Est souhaite permettre aux territoires ruraux d'avoir les moyens d'animation et d'ingénierie nécessaires à la mise en œuvre de politiques intégrées en termes d'aménagement et de développement local.

Les territoires inscrits en zone « pacte de ruralité » et n'intégrant pas de Communautés d'Agglomérations, comme le Pays du Sundgau, peuvent bénéficier d'un financement pour deux postes de chargés de missions généralistes ou thématiques. Le taux d'aide versé par la Région Grand Est s'élève à 40% du poste. Le plafond par poste est limité à 20 000 €. Le PETR du Pays du Sundgau souhaite solliciter l'aide régionale « **Soutien à l'ingénierie territoriale** » pour un *Équivalent Temps Plein de chargé de mission développement local* et pour un *poste de chargé de mission urbanisme durable*.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **d'autoriser** le PETR du Pays du Sundgau à déposer un dossier à la Région Grand Est avant le 30 juin 2022 dans le cadre du dispositif « **Soutien à l'ingénierie territoriale** » afin de financer 40% du poste de chargé de mission développement local et 40 % du poste de chargé de mission urbanisme durable,
- **d'approuver** les modalités d'intervention et les montants de l'aide prévisionnelle prévue dans le dispositif,
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération,
- **de charger** le Président de procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

IX. Fonctionnement général de la structure

9.1. Évolution du tableau des effectifs

Le Président indique que les effectifs du Pays du Sundgau sont amenés à évoluer régulièrement en fonction des missions portées par la structure. Il est proposé de mettre à jour ce tableau des effectifs en fonction des nouvelles missions qui seront assurées en 2022.

EMPLOIS	GRADE	CATÉGORIE	CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS BUDG. POURVUS	EFFECTIFS BUDG. À POURVOIR
Filière administrative						
Directeur de la structure	Attaché principal	A	CDI	TC	1	
Chargé des finances	Adjoint adm. ppal 1ère classe	C	Titulaire	TC	1	
Responsable du pôle LEADER financements européens et coordinatrice du programme LEADER	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Chargé de mission appui à l'évaluation du programme LEADER et à l'élaboration du prochain programme	Rédacteur	B	VTA CDD 1 an	TC	0	1
Responsable de mission innovation et marketing territorial	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Responsable de mission mobilités durables	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Conseiller Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Coordinatrice du Projet Alimentaire Territorial	Attaché	A	CDD 3 ans	TC	1	
Instructeur autorisation du droit des sols	Rédacteur	B	CDD 3 ans	TC	0	1
Instructeur autorisation du droit des sols	Rédacteur	B	CDD 3 ans	TC	2	
Instructeur autorisation du droit des sols	Rédacteur	B	CDD 1 an	TC	1	
Secrétaire	Adjoint adm. ppal 2ème classe	C	Titulaire Détachement 1 an	TC	1	
Poste mis en disponibilité	Rédacteur	B	Titulaire			
Filière technique						
Responsable pôle environnement et coordinatrice plan de paysage	Ingénieur	A	CDD 2 ans	TC	1	
Responsable du service autorisation du droit des sols et chargé de mission urbanisme durable	Ingénieur Principal	A	Titulaire	TC	1	

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuver** que l'emploi ouvert par délibération du 15 décembre 2020, portant sur le poste de secrétaire ou instructeur au service ADS, soit modifié par un emploi de secrétaire au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe,
- **d'approuver** la reconduction sur 36 mois du poste chargé de mission mobilités durables,
- **d'approuver** la reconduction sur 36 mois du poste chargé de mission innovation et marketing territorial,
- **d'approuver** la modification du poste de Volontariat Territorial en Administration en CDD de 18 mois créé par délibération du 21 décembre 2021 par un poste de Volontariat Territorial en Administration en CDD de 12 mois,
- **d'approuver** la modification du poste d'instructeur des autorisations du droit des sols en CDD de 1 an par un poste d'instructeur d'autorisation du droit des sols en CDD de 3 ans,
- **d'approuver** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs des emplois permanents soient abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

IX. Fonctionnement général de la structure

9.2. Révision de la prévoyance

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation en matière de complémentaire prévoyance le 25 juillet 2018 avec le groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire). Par courrier du 28 juin 2021, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention, faisant état d'une aggravation de la sinistralité (décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011), et a proposé un aménagement tarifaire pour le 1^{er} janvier 2022. Après avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion et information du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 2021, le Centre de Gestion a décidé de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des taux relatifs aux garanties incapacité, invalidité, perte de retraite faisant passer le taux global de 1,34 % à 1,47 % à partir du 1^{er} janvier 2022. Le taux concernant la garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie reste inchangé à 0,33 %.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **de prendre** acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1^{er} janvier 2022 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance et figurant ci-dessous :

Proposition 1/ Proposition contractuelle 2022 :		
Hausse de 10% du taux de cotisations (sauf décès)		
	Niveau d'indemnisation	Tarif
Incapacité	95%	0,64%
Invalidité	95%	0,34%
Perte de retraite	95%	0,49%
Décès / PTIA	100%	0,33%

- **d'autoriser** le Président à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

L'ordre du jour arrivant à terme, le Président demande aux Délégués s'il y a encore des questions. Personne ne demande la parole. Le Président remercie les Délégués pour leurs participations actives et clôt la séance à 20H47.

Le Président du Pays du Sundgau



Nicolas ANDER